



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes, par le soussigné, Karl Péguy Saint-Fort directeur général et greffier-trésorier de ladite Municipalité, que les membres du Conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Saint-Valère, le lundi 3 juin 2024 à 19h30 à la salle municipale.

STATUERONT sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1- Demande de la part de monsieur Pascal Dubois concernant l'immeuble situé au 285, rang 11 (lot 5 180 872 cadastre du Québec), à Saint-Valère.**

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #120-89 afin:

D'autoriser la construction d'un gazébo 35.7 mètres carrés, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 15 mètres carrés.

- 2- Demande de la part de madame Johanne Brulé concernant l'immeuble situé au 1242, rang 8 (lot 5 180 754 cadastre du Québec), à Saint-Valère.**

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #120-89 afin:

D'autoriser la construction d'un gazébo 23.8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 15 mètres carrés.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 3 juin 2024.

Donné à Saint-Valère, ce 16^e jour du mois de mai 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier


Karl Péguy Saint-Fort

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h, le 00^e jour du mois de 21 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.